

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation du règlement d'ordre intérieur du
jury du concours d'entrée et d'accès aux études de premier
cycle en sciences médicales et dentaires**

A.Gt 15-06-2023

M.B. 03-07-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, article 2, § 3, dernier alinéa ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2020 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires ;

Vu le règlement d'ordre intérieur arrêté par le jury du concours d'entrée et d'accès en date du 12 mai 2023 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le règlement d'ordre intérieur du jury du concours d'entrée et d'accès, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2020 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 juin 2023.

Article 4. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 juin 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

Ce texte contient une **annexe**.

Celle-ci est consultable au Moniteur belge via ce lien URL (redirection vers la publication officielle) :

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2023/06/15/2023042992/moniteur>